

# Philosophie de la guerre, ou la guerre comme concept

*Par Jean Baechler, de l'Institut*

J'entends par 'concept' la formulation adéquate de la nature ou essence d'un objet du réel. Un concept a donc deux versants, l'un, objectif, procuré par le réel et la nature des choses, et l'autre, subjectif, dessiné par les efforts de l'intelligence et de la raison pour saisir avec les moyens de la logique et du langage le versant objectif. Exprimé différemment, le concept est l'intelligible inscrit dans les choses, dont on postule que l'espèce humaine est équipée pour l'en extraire. La guerre comme concept est le lieu intelligible des guerres et ce qui permet de désigner certains événements, dans la matière historique, comme des guerres, et non comme des crises économiques, des développements religieux ou des percées techniques. Les versants objectif et subjectif se rejoignent dans l'adéquation d'une formulation, ainsi exprimée qu'elle saisit, sans pertes ni scories, l'intelligible dans le réel. J'entends par 'philosophie' la démarche cognitive appliquée à la formulation de concepts. Comme la cognition est elle-même un objet du réel et contient, à ce titre, un ou des concepts, la philosophie inclut sous sa juridiction les enquêtes sur la validité du connaître humain et sur ses limites. Ainsi, la philosophie peut être définie comme un mode réflexif du connaître humain, réflexif à deux égards, puisqu'il s'efforce de saisir ce qu'il y a de plus général et de plus élémentaire dans les objets du connaître, d'une part, et, d'autre part, de se retourner sur lui-même pour apprécier ses capacités à connaître.

Si l'on décide de limiter les enquêtes au règne humain, la philosophie ne peut pas accomplir sa mission sans le concours de deux autres disciplines. L'histoire s'attache à établir les faits et à construire les objets dont la philosophie doit formuler le concept. Comme il est impossible de construire des objets distincts sans avoir une idée de ce qu'ils ont en commun, l'histoire ne peut pas se développer sans la philosophie: il est impossible d'étudier une guerre ou des guerres ou les guerres, si l'on ne sait pas ce qu'est la guerre. Les deux disciplines ont partie liée et prennent appui l'une sur l'autre, tout en suivant des démarches qui leur sont propres. Mais le connaître humain ne se contente pas d'établir des faits avérés et conceptualisés, il tient encore à établir pourquoi les faits et les objets sont ce qu'ils sont et non pas autres. Pour réussir à expliquer la matière historique, la philosophie et l'histoire ont encore besoin des contributions de la sociologie. La démarche propre de celle-ci est la comparaison systématique entre cas et occurrences, de manière à repérer et peser les facteurs qui ont contribué à l'avènement et à la conformation des objets du règne humain.

La guerre comme objet de science – et non comme activité humaine appliquée, dont la mise en œuvre fait appel à des cognitions et peut bénéficier des efforts de la rationalité – exige la collaboration continue de l'histoire et de la sociologie des guerres et de la philosophie de la guerre, ce qui n'interdit pas les spécialisations et encore moins de prendre

du recul, de manière à se mettre au fait de ce que l'on fait et à savoir ce que parler veut dire. La philosophie a pour tâche et ambition de saisir la guerre conceptuellement, dans son intimité objective et intelligible. Pour ce faire, elle doit parcourir trois étapes enchaînées. La première consiste à repérer le lieu conceptuel de la guerre, c'est-à-dire le département de l'humain dont elle relève. Je soutiendrai que son lieu naturel est l'ordre politique et que la guerre est une dimension subordonnée du politique. Cet ancrage conceptuel permet de construire le concept *de* guerre en le mettant en relation avec les trois concepts de *politie*, de *paix* et de *justice*. On est ainsi conduit à la dernière étape et à retrouver le concept *de la* guerre formulée par Clausewitz, ainsi que les trois thèmes principaux qu'il a développés à son sujet: la logique du conflit violent, la primauté de la défense, et le centre de gravité de l'ennemi.

## Le lieu conceptuel de la guerre

La formule est célèbre entre toutes de la guerre comme “*la continuation de la politique par d'autres moyens*”, mais elle est aussi obscure, car que faut-il entendre par “*la politique*” et par “*continuation*”? Pourtant, l'intuition de Clausewitz est juste et profonde, comme toujours chez l'auteur de *De la guerre*, le seul livre que je tiens pour définitif, en ce sens qu'il dit l'essentiel, qu'il n'y a rien à y échanger et qu'il ne peut donner lieu qu'à des développements en termes philosophiques, sociologiques et historiques. Des précisions philosophiques utiles peuvent être tirées de la distinction entre *le* politique et *la* politique et de leurs rapports respectifs avec la guerre.

## La guerre et *le* politique

Pour faire émerger le concept du politique et le construire à la manière dont le chimiste fait croître un cristal, il faut partir du trait distinctif de l'espèce humaine dans le règne vivant.<sup>1</sup> Notre espèce n'est pas génétiquement programmée pour effectuer sa nature de manière univoque. Sa nature, au contraire, est un ensemble coordonné de virtualités, dont les actualisations sont culturelles et variées. La liberté comme non-programmation pose à l'espèce un certain nombre de problèmes de survie et de destination, dont les solutions sont autant de fins de l'homme. Les fins soulèvent à leur tour des problèmes, que les représentants de l'espèce doivent résoudre avec leurs dotations naturelles et en recourant à l'agir, au faire et au connaître.<sup>2</sup> Par exemple, les besoins humains sont libres, alors que les ressources sont limitées. Un problème de rareté est posé, dont la solution ou fin est la prospérité, entendue comme un rapport des ressources aux besoins égal à un. Pour atteindre à la prospérité comme fin, les humains doivent s'activer, de manière à contrôler leurs besoins et/ou augmenter leurs ressources. Un problème de destination est encore adressé à une espèce capable de prendre conscience de la fragilité, de l'éphémérité et des disgrâces de l'existence humaine. La ou les solutions sont autant de fins de l'homme, les unes séculières à la recherche du bonheur par l'entremise de sagesse, les autres religieuses

---

<sup>1</sup> Cf. J. Baechler, *Nature et Histoire*, Paris, Presses Universitaires de France, 2000, et *La nature humaine*, Paris, Hermann, 2009.

<sup>2</sup> Cf. J. Baechler, *Agir, Faire, Connaître*, Paris, Hermann, 2008.

à la poursuite de la béatitude par la médiation de religions. Je nomme “ordre” tout département des activités humaines défini par une fin et par le régime des moyens mis en œuvre pour l’atteindre. Ainsi, la prospérité fonde un ordre économique et la félicité un ordre éthique, séculier ou religieux.

La liberté au sens de non-programmation soulève un autre problème grave de survie. Notre espèce est querelleuse de fondation, pour plusieurs raisons. L’une est commune dans le règne vivant. Pour survivre dans des milieux hostiles, les êtres vivants doivent tenir en réserve de l’énergie, de manière à pouvoir la mobiliser dès que nécessaire. Il semble que l’énergie non utilisée doive être évacuée par des expressions variées d’agressivité. Une autre raison est également commune dans le vivant, mais prend dans le règne humain des aspects plus acérés et plus pressants. Les trois biens rares que sont le pouvoir, le prestige et la richesse donnent lieu à des compétitions incessantes et jamais définitivement closes. Une dernière raison est proprement humaine. Du fait de la pluralité et de la diversité des solutions possibles aux problèmes humains, les représentants de l’espèce trouvent une infinité d’occasions de n’être pas d’accord entre eux et de se quereller à propos de leurs dissentiments. Par ailleurs, les dotations naturelles de l’espèce la rendent capable de transmuter des querelles en conflits, soutenus par des stratégies et des tactiques appropriées en termes d’actions, de cognitions et de factions – des armes, des pièges, des organisations, par exemple.

Comme dans tout le règne vivant, une querelle et un conflit peuvent mobiliser de l’énergie et donner lieu à des expressions d’agressivité, dont la violence physique est une spécification. Dans toutes les espèces, sauf une, des mécanismes innés permettent de contrôler le recours à la violence entre congénères de la même espèce: sauf accident, les combats ne se terminent pas couramment par la mort des antagonistes. L’exception humaine est induite par la non-programmation et la liberté. On constate de fait dans l’espèce une répugnance au meurtre, mais elle ne bénéficie qu’à des ensembles culturellement définis et à des “nous” opposés à des “ils”. Même à l’intérieur d’un groupe étroit, la retenue n’est pas absolue, si bien que tout conflit humain, qu’il soit entre individus ou entre groupes, peut toujours dégénérer en lutte à mort. En effet, l’absence de tout mécanisme inné de contrôle de la violence induit sa montée aux extrêmes, sinon de manière inexorable du moins au titre d’un risque toujours présent. L’arbre du vivant a vu ainsi apparaître une espèce querelleuse et conflictuelle soumise au risque de la montée aux extrêmes de la lutte à mort.

Un problème est ainsi posé à tout regroupement humain: “comment vivre ensemble sans s’entre-tuer?”. La solution n’est pas dans l’abolition des conflits ni dans l’élimination de la violence, car ils sont inscrits dans la nature humaine et dans celle des choses humaines. La seule issue paraît devoir être la résolution des conflits sans le recours à la violence. Si nous convenons d’appeler ‘paix’ la résolution sans violence des querelles et des conflits, la paix est la solution du problème humain et devient, de ce fait, une fin de l’homme. Mais comment atteindre à la paix ? La réponse se trouve dans la conception aristotélicienne de la justice, comme la combinaison de la loi, du droit et de l’équité. La paix peut être obtenue ou, du moins, ses chances être maximisées, si des règles du jeu sont

établies, si chacun reçoit le sien en termes d'échanges, de partages et de punitions, et si les rigueurs de la loi et du droit tiennent compte des circonstances et des particularités. La fin considérée est donc la paix par la justice. Comme pour toutes les fins, sa réalisation pose des problèmes, dont les solutions sont un ensemble cohérent d'actions, de cognitions et de factions – des organisations, des institutions, des coutumes, des lois positives... –, appropriées à la fin. Appelons 'régime' de la fin cet ensemble. L'espèce trouve dans ses dotations naturelles tout ce qui est nécessaire et suffisant pour définir le 'bon' régime de la paix, celui qui maximise les chances de la justice dans ses trois expressions et qui minimise le recours à la violence.

Le problème serait entièrement et définitivement résolu, sauf accident à la marge, si le régime s'appliquait à l'espèce toute entière, réunie en société unique. Mais il se trouve qu'elle est distribuée, depuis les origines, en sociétés multiples. La contrainte exercée par la dispersion se traduit par un partage radical et dramatique entre deux 'espaces sociaux'. Dans l'un, la pacification est tendancielle entre les membres qui le peuplent, car la justice peut y être appliquée par le régime approprié. Je propose d'appeler 'politie' cet espace social de paix et de justice potentielles. Au-delà de la politie et faute d'organes communs de la justice, tout conflit peut effectivement recourir à la violence et celle-ci monter aux extrêmes de la lutte à mort. J'appelle 'transpolitie' cet espace dessiné par la coexistence de deux à  $n$  polities. Sur une transpolitie, un conflit violent se nomme une 'guerre', si bien que la définition conceptuelle de la guerre est celle d'*un conflit violent entre polities*. L'histoire et la sociologie révèlent que la guerre a une date de naissance avec la néolithisation, il y a une dizaine de millénaires, car, auparavant, les sociétés minuscules résolvaient le problème en entretenant le moins de contacts possible, par un évitement délibéré. La philosophie énonce qu'elle trouverait son acte de décès dans l'unification de l'espèce entière dans une politie planétaire unique. L'historien et le sociologue peuvent faire valoir des arguments solides pour soutenir que l'humanité est désormais engagée dans cette phase ultime de coalescence politique, qui ne saurait être que chaotique, comme toutes les histoires d'une espèce libre et faillible.

Ainsi, par l'entremise d'une analyse conceptuelle simple et directe, il apparaît qu'un ordre politique structure toute société humaine et la définit comme politie sur une transpolitie, que sa fin est la paix par la justice, confiées aux soins diligents d'un régime approprié, et que le politique est partagé, depuis dix mille ans et pour une durée encore indéterminée, entre un espace politique de pacification tendancielle et un espace transpolitique de guerre virtuelle. La politique est la mise en œuvre actuelle des tâches qui incombent au politique et qu'assurent des politiciens par les politiques qu'ils mènent. Tous les sens du mot si vague de 'politique' se trouvent expliqués et justifiés.

### **La guerre et la politique**

Si l'on s'en tient à cette ligne conceptuelle d'argumentation, la guerre n'est pas, à proprement parler, la "*continuation*" de la politique par d'autres moyens, mais son "*application*" dans un cadre de référence transpolitique, distincte de son application dans le cadre de référence d'une politie. Quant aux "*autres moyens*", il faut préciser aussitôt que la

guerre n'est qu'un moyen parmi d'autres. Pour rendre les choses parfaitement claires, il vaut mieux prendre appui de nouveau sur une analyse conceptuelle. Soit deux *polities* en contact sur une *transpolitie*, en contact au sens où elles entretiennent des relations, car, si elles s'ignorent, il n'y a pas de *transpolitie* et les risques de guerre sont nuls. Une *politie* a, comme tout groupement humain jusque dans le couple, deux faces. Une face la définit comme un espace social, sur lequel se rencontrent des individus et des groupes de toutes dimensions. C'est, en un mot, un espace de déploiement de la sociabilité des membres qui la composent. Cette sociabilité a deux dimensions. L'une est publique, par laquelle ils s'efforcent d'assurer le bien commun, c'est-à-dire la paix et la justice. C'est le lieu d'application de la politique par le truchement de politiciens délégués par les citoyens à cette fin. L'autre est privée, où chacun poursuit ses intérêts particuliers et cherche à écrire son roman du bonheur, selon l'expression d'Ernest Renan. La poursuite et l'écriture ne vont pas sans compétitions ni conflits, mais le politique et la politique veillent à ce qu'ils ne dégénèrent pas en violence et en lutte à mort. L'autre face de la *politie* la définit comme acteur collectif, capable de transmuter des énergies, des intelligences et des volontés individuelles en une volonté, une intelligence et une énergie collectives, appliquées, d'un côté, à l'effectuation du bien commun et, de l'autre, à la gestion des relations *transpolitiques*, en tant qu'elles mettent en contact les *polities* non pas comme espaces de sociabilité, mais comme acteurs collectifs.

Cette distinction est essentielle, car elle pèse directement sur la guerre comme concept. Entre *polities* comme espaces de sociabilité, des relations privées peuvent s'établir entre acteurs individuels et collectifs – des entreprises et des clubs sportifs, par exemple –, qui ne relèvent pas de la politique ni du politique. Mais toute relation entre humains peut dégénérer en conflit, et celui-ci en violence susceptible de dégénérer en lutte à mort. Dès lors, le politique et la politique sont sollicités, et la *politie* se mue en acteur collectif en charge des intérêts de ses membres engagés à l'extérieur. Autrement dit, un conflit privé peut dégénérer en guerre, du seul fait que les parties privées relèvent de *polities* distinctes. Mais la probabilité est bien plus grande que des conflits opposent directement les *polities* comme acteurs collectifs en concurrence pour le pouvoir, le prestige et/ou la richesse, car ces bien rares sont les enjeux exclusifs des conflits *transpolitiques*. Le conflit violent est un développement toujours possible et menaçant, mais ce n'est pas la seule issue possible, si bien que la guerre n'est pas le seul moyen de la politique extérieure. Deux *polities* en conflit peuvent entrer en négociation et aboutir à des accords, auxquels elles peuvent se tenir, si elles y trouvent leur intérêt. La diplomatie et le droit des gens – le droit *transpolitique* ou droit international – sont les autres moyens de la politique extérieure des *polities*. Mais, faute d'organes communs de la paix par la justice et par le seul fait d'être une *transpolitie* et non une *politie*, l'espace extérieur subordonne la diplomatie et le droit à la guerre, en ce sens que celle-ci est toujours un recours disponible, premier ou ultime. La guerre est bien un conflit violent entre *polities*, mais cette définition conceptuelle est compatible avec des attendus sociologiques et historiques, qui précisent que les *polities* peuvent aussi bien entretenir des relations pacifiques ou résoudre leurs conflits sans recourir à la violence. La mission de la politique est de choisir entre les moyens à sa

disposition, pour assurer le bien commun de la polities sur une transpolitie. Cette conclusion doit permettre de préciser les liens conceptuels que la guerre entretient avec les concepts de polities, de paix et de justice.

## **La guerre comme concept politique**

La guerre étant un conflit violent entre deux polities (ou deux coalitions de polities, mais la philosophie est autorisée à ignorer cette complication), elle entretient un rapport direct avec la polities comme concept. Celle-ci est, à son tour, le cadre conceptuel, à l'intérieur duquel la paix est recherchée par l'entremise de la justice. D'autre part, la paix par la justice est la fin du politique. Or, la guerre est apparue comme un phénomène politique, si bien qu'elle doit entretenir quelque rapport avec la fin du politique. Mais la guerre n'existe que par le fait contingent que l'humanité est distribuée en plusieurs polities et que cette pluralité se résout dans la formation de transpolities. La situation est complexe et peut paraître embrouillée, mais elle se révèle cohérente à l'examen, si l'on analyse successivement et dans cet ordre les rapports de la guerre avec la polities, la paix et la justice.

## **La guerre et la polities**

Il faut examiner les deux versants de la relation, en partant d'abord de la guerre pour retrouver la polities, puis de la polities pour obtenir la guerre. De la guerre à la polities, la relation est directe en deux circonstances opposées. Il peut se faire qu'une polities soit la création d'une guerre ou d'une succession de guerres. Mais la guerre suppose l'existence d'au moins deux polities, si bien que, pour éviter la contradiction logique, ce cas de figure doit décrire la défaite, la conquête et l'absorption d'une polities par une autre. Comme les deux polities en guerre virtuelle et actuelle composent une transpolitie, l'opération revient à transformer une transpolitie en polities par la guerre. Sauf à attribuer à chacune une puissance rigoureusement équivalente, l'issue est inévitable à terme. On retrouve ainsi d'emblée et dans son noyau conceptuel l'intuition de Kant : la guerre porte en germe et conduit irrésistiblement à son terme l'unification politique de l'humanité. Ce théorème fondamental est au cœur des histoires humaines depuis une dizaine de millénaires.

Pour être complet, il convient encore d'introduire trois conditions à remplir. Il faut d'abord que la transpolitie existe et que les polities aient des contacts. Nous savons, historiquement et sociologiquement, que cette condition a été remplie au rythme de la néolithisation. Il faut ensuite que des guerres éclatent effectivement. Cette condition est remplie dès l'origine par la nature querelleuse et conflictuelle de l'espèce, d'une part, et, d'autre part, par l'absence de dispositifs et de procédures de règlement pacifique des conflits, une absence qui signale que l'on a affaire à une transpolitie et non pas à une polities. La précision est tautologique mais capitale, car elle révèle le caractère inévitable et nécessaire du procès de coalescence politique. La dernière condition est que les polities en guerre survivent à la guerre et qu'elles ne s'anéantissent par réciproquement dans un duel à mort. Cette condition cesse d'être théorique, si les belligérants mettent au point des armes qui pourraient avoir cet effet.

La seconde circonstance est l'inverse exact de la première. Une politie peut naître d'une guerre de libération contre une politie qui l'incluait jusque-là. Pour en venir à cette extrémité, il faut des conditions particulières qui échappent à la philosophie, car l'occurrence non seulement suppose une ou des guerres pour se réaliser, mais elle résulte encore en une transpolitie prometteuse en guerres futures. Si la paix est une fin de l'homme et la guerre un coût de la dispersion politique de l'humanité, l'issue est contre-finale et s'oppose à la logique dominante de la conquête et de l'absorption des polities les unes par les autres. Elle est dominante, car, pour gagner une guerre d'indépendance, il faut que la politie nouvelle ou bien soit plus puissante que celle qu'elle veut quitter, ce qui est presque impossible, parce que, dans ce cas, elle n'aurait pas été conquise en premier lieu, ou bien que l'emprise de l'une sur l'autre soit lâche et détachée d'intérêts vitaux. En conséquence, l'éclatement des polities peut retarder leur coalescence, mais celle-ci doit l'emporter sur un temps suffisamment long.

Trouver la guerre à partir de la politie est évident, puisque la guerre est un conflit violent entre polities. Il est moins évident et plus instructif d'en souligner l'implication, qu'une politie ne mérite ce titre qu'à la condition de pouvoir soutenir une guerre. Cette capacité peut lui manquer par le fait d'une disproportion excessive des puissances, qui rend la perspective d'un conflit violent suicidaire pour la politie trop faible. La faiblesse peut résulter de circonstances variées, qui ont pour point commun de compromettre l'autarcie de la politie. Aristote avait déjà souligné qu'une politie n'a d'existence politique que pour autant qu'elle soit capable d'autarcie. Celle-ci a des dimensions variées, non seulement militaires, mais encore économiques, démographiques, géographiques et affectives, car il faut que les membres de la politie acceptent d'avoir destins liés.

Une dernière question se pose. Supposons la coalescence politique achevée et l'humanité rassemblée en une politie unique et unifiée. Cette hypothèse est-elle tenable et la perspective réaliste ? Carl Schmitt, parmi d'autres, y voyait une contradiction logique, parce que, en mettant la relation ami-ennemi au cœur essentiel du politique, il ne pouvait concevoir de politie sans ennemi ni, en conséquence, une politie unique. L'argument a toutes les apparences d'un sophisme, reposant sur la substantialisation de la relation ami-ennemi. Il est acquis que le politique naît de la conflictualité humaine et que celle-ci est inscrite dans la nature de l'espèce. Dont il résulte que toute société humaine, de la plus menue à la plus gigantesque, inclut par nécessité un ordre politique, comme elle comprend toujours des ordres économique, technique, morphologique, éthique, hygiénique, ludique... La politie est le cadre concret permettant à une société de développer tous les ordres, dont le politique en charge de pacifier les conflits par la justice. Il n'y a pas de paix ni de justice possibles sans politie, ce qui ne permet de tirer aucune conclusion ni sur la taille ni sur le nombre des polities. Une politie planétaire n'est pas plus impossible, au sens de logiquement contradictoire, que la politie insulaire des Phéaciens. Il est assuré qu'elle vivrait des querelles et des conflits, voire des guerres civiles, mais rien ne préviendrait de la munir des dispositifs et des procédures de la paix et de la justice. Ces dispositifs et ces procédures définissent un régime politique, qui peut être bon ou mauvais, efficace ou

inefficace, démocratique, hiéocratique ou autocratique, mais cette variabilité du régime politique est sans rapport direct ni avec la taille ni avec le nombre des polities.

### **La guerre et la paix**

La paix civique à l'intérieur d'une politie n'est pas l'absence de conflits, mais leur résolution pacifique. La guerre entre polities ne résulte pas seulement de conflits entre elles, mais du fait qu'elles ne les résolvent pas pacifiquement. Elles peuvent le faire, en pratiquant la négociation et en respectant leurs accords, mais le recours à la guerre est toujours possible, du simple fait que la transpolitie n'est pas une politie. De ces évidences en forme de truismes, on peut tirer la conclusion que la paix est un concept ambigu. D'un côté, elle peut signifier l'absence de guerre, de l'autre la résolution pacifique d'un conflit. Il en résulte deux rapports conceptuels distincts de la guerre à la paix.

Dans un premier rapport, la guerre et la paix forment une paire contradictoire : si l'une est présente, l'autre est absente, et cette alternance peut se perpétuer indéfiniment. Mais l'alternance peut avoir deux significations tout à fait différentes. Il peut, en effet, se faire que la paix soit un armistice imposé à une guerre perpétuée, tout aussi bien que la guerre soit une rupture suspendant une paix perpétuelle. Dans le premier cas, la guerre est la situation normale et la paix une péripétie, et inversement dans le second cas. Les deux cas de figures sont équiprobables, ce qui soulève la question des circonstances qui pourraient imposer l'un plutôt que l'autre. Il est vain d'en chercher l'explication dans une propension psychique, qui ferait préférer l'un à l'autre, ou dans une inclination culturelle, qui imposerait l'un plutôt que l'autre. Les explications de la guerre par la psychologie sont toujours fautives, car elles confondent agressivité et conflictualité avec polémique, faute de tenir compte de la médiation du politique. Répétons-le: il n'y a pas de guerre sans politie. Quant aux explications par la culture, elles sont toujours dans l'incapacité d'expliquer les origines et les raisons d'être d'un trait culturel. Le sociologue, par exemple, constate dans le monde tribal des guerres saisonnières, qui peuvent être assimilées à des rencontres sportives, où l'enjeu est le prestige au risque de la mort. C'est un trait culturel qui informe des générations successives, mais d'où provient-il et pourquoi s'est-il imposé ? La réponse doit être cherchée dans une autre direction, dans la structure de la transpolitie.

Nous avons, jusqu'ici, retenu le cas hypothétique de deux polities sur une transpolitie. L'hypothèse est restrictive, car rien, dans le concept de transpolitie, n'impose un nombre distinct de polities. Or, le nombre de celles-ci a des conséquences décisives sur la logique intrinsèque d'une transpolitie. Trois systèmes de jeu peuvent être isolés. À deux, trois ou quatre polities, une transpolitie ne définit aucun point d'équilibre, qui permettrait au système de le viser, à la manière dont un attracteur oriente un système chaotique. En effet, chaque politie est anxieuse de perdurer dans l'existence, comme fait tout existant qui en a la capacité. Assurer sa sécurité est le premier objectif de la politie à l'extérieur. Or, à deux joueurs, celui qui élimine l'autre comme acteur en le conquérant, gagne la plus grande sécurité possible. Chacun doit donc postuler que l'autre s'en avisera et profitera de toute occasion pour s'assurer cet avantage décisif. En conséquence, chacun doit se méfier de l'autre, lui refuser sa confiance et saisir la première occasion de tout emporter. Le même

raisonnement s'applique à trois ou quatre joueurs par l'entremise de coalitions. Dans une telle configuration, la guerre a la priorité, car la vigilance s'impose, et la paix ne peut être qu'un armistice. Celui-ci peut durer longtemps et se renouveler de nombreuses fois, la guerre n'en demeure pas moins la toile de fond et le régulateur des activités.

Un deuxième système de jeu est l'opposé du premier, en ce qu'il rassemble en transpolitie un grand nombre d'acteurs, dont aucun n'est assez fort pour l'emporter sur les autres. Tous sont, de fait, impuissants. Mais les puissances ni les impuissances ne sont jamais parfaitement égales. Dès lors, les calculs de chaque politie sont guidés par des considérations qui subordonnent la paix à la guerre. Les conflits sont inévitables et les guerres aussi. Chaque politie doit calculer qu'elle risque d'être attaquée par plus forte qu'elle. Chacune a donc intérêt à attaquer, dès qu'elle se sent plus forte. Elle peut le faire dans l'impunité, car aucun agresseur ne peut compter sur l'appui des autres polities. En effet, en raison de coûts de coalition rendus prohibitifs par le nombre, il est impossible de prévoir qui apportera son secours et si les dévouements seront assez nombreux et forts pour abattre l'agresseur. Le calcul conseille de s'abstenir. Donc personne ne peut compter sur personne et chacun ne peut faire fond que sur lui-même. Il doit en résulter un état de guerre perpétuelle, où la paix ne saurait être qu'une trêve précaire.

On peut, enfin, imaginer un troisième et dernier scénario, radicalement différent, en ce qu'il inclut un point d'équilibre, mais fluctuant. Soit un petit nombre de polities, entre cinq et sept, dont aucune n'est assez puissante pour l'emporter sur la coalition des autres. Le petit nombre abaisse brutalement les coûts de coalition. Il en résulte deux avantages. L'un, immédiat, est qu'une politie assez imprudente pour entreprendre l'unification de la transpolitie à son avantage, verra s'opposer à elle la coalition des autres, victorieuse du fait de la distribution des puissances. L'autre est la possibilité de définir des règles du jeu, de signer des accords, de conclure des traités entre polities, et de les faire respecter contre les tricheurs éventuels. Alors que, dans les jeux précédents, la stratégie dominante est offensive, elle devient ici défensive. Faute de pouvoir gagner tout, chaque politie est poussée à défendre ce qu'elle a et, pour y parvenir, à instaurer entre elles un équilibre garantissant les acquis de chacune. Mais rien n'est stable dans les affaires humaines. Le rapport des forces ne cesse de fluctuer, si bien que le point d'équilibre est lui-même fluctuant. S'il est rompu, des conflits peuvent dégénérer en guerres, jusqu'à ce qu'un nouvel équilibre soit trouvé. Comme personne ne le connaît à l'avance, il ne peut être atteint que par tâtonnements et en suscitant des conflits. Dans un tel jeu, la paix l'emporte sur la guerre, qui doit non seulement se terminer par la paix, mais qui est encore au service de la paix.

La paix, dans toutes ces configurations, est la non-guerre et la guerre la non-paix, même si l'opposition est la plus tranchée et la plus visible dans la troisième. Mais le concept du politique confère à la paix une signification différente de résolution non-violente des conflits. Entre membres et composants d'une politie, la guerre disparaît définitivement des recours possibles, sauf à resurgir sous forme de guerre civile. Si l'on adopte ce point de vue du politique, comme l'ordre appliqué à la paix, la guerre voit son

statut changer du tout au tout. Loin d'être le contradictoire de la paix, elle en est l'auxiliaire le plus précieux, puisque le seul moyen d'élargir le champ de la pacification par la justice est de transformer les transpolitiques en politiques, ce qui ne peut se faire que par la guerre ! Or, les transpolitiques sont sensibles à l'unification politique par la guerre en fonction du système de jeu qui les structure. Les deux premières configurations, à très peu ou à beaucoup de joueurs, sont les plus favorables à l'unification politique, du fait même de l'absence de point d'équilibre, de la dominance de la stratégie offensive et de la primauté de la guerre sur la paix. La troisième configuration en est le contradictoire exact. Elle n'est pas unifiable en raison de l'équilibre du système. La stratégie défensive domine, mais elle doit recourir à la guerre épisodique, pour préserver, restaurer ou améliorer l'équilibre. La paix l'emporte, mais elle a besoin de la guerre pour s'installer. Le contraste est si vif entre les différents scénarios, qu'ils devraient produire des histoires très différentes de la guerre et donner lieu à la sociologie de s'employer pour les expliquer.

### **La guerre et la justice**

Selon les apparences, la guerre n'entretient aucun rapport avec la justice, qui n'a d'applications possibles que dans une politique, puisque le concept de celle-ci définit le cadre à l'intérieur duquel la paix par la justice entre acteurs humains devient possible. Mais les apparences se révèlent trompeuses, si l'on considère les conséquences d'une disqualification radicale de la justice dans la guerre. Elle justifierait n'importe quel traitement infligé à l'ennemi, jusqu'au plus inhumain et jusqu'à lui dénier l'appartenance même à l'espèce humaine. Les données empiriques révèlent qu'il en va parfois ainsi dans les faits et que la sauvagerie entre combattants et envers les non-combattants menace toujours. Mais ce n'est pas une raison, pour considérer que la sauvagerie est licite. Les devoirs que des êtres humains ont à remplir entre eux ne se limitent pas aux membres de la même politique, mais s'étendent à l'espèce humaine en tant que telle et à chacun de ses représentants. La sauvagerie *de* et *dans* la guerre peut s'expliquer par des particularités du psychisme humain, dont les capacités d'empathie, et par l'absence effective de dispositifs politiques de contrôle de la violence, mais une explication n'est pas une justification. On peut plaider que l'espèce humaine a encore des devoirs envers les animaux, la biosphère et la nature en général, même si les dispositifs et les procédures manquent à ces différentes échelles, pour sanctionner la transgression des règles. La solution de principe, la seule qui relève de la compétence de la philosophie, est inscrite dans les concepts disponibles : pour que les devoirs deviennent des obligations à respecter sous peine de punition, il faut et il suffit de les rendre passibles des dispositifs et des procédures de justice internes à la politique. Par exemple, les animaux n'ont pas de droits, mais il y a ou devrait y avoir un droit des animaux, parce que les humains ont des devoirs envers eux.

Il faut donc procéder au-delà des apparences et examiner les relations de la guerre à la justice, non pas telles que l'histoire les constate, mais telles que la philosophie dit qu'elles devraient être, si, du moins, il est démontré que la guerre doit tenir compte de considérations de justice. La démonstration peut se contenter, dans le cadre de cet article, de l'énoncé, que le partage de l'humanité en politiques n'abolit pas l'unité de l'espèce et ne

rend pas caducs les devoirs que ses membres se doivent les uns aux autres. On les repère, en retenant les interdits que s'imposent universellement les membres d'un même cercle social et culturel. En tant qu'ils sont universels, ils ont une validité pour l'espèce et doivent donc échapper aux limitations imposées par les partages politiques. Une argumentation en bonne et due forme conduirait probablement à affirmer que la guerre ne justifie pas le meurtre, le vol, le viol, le sacrilège, le mensonge, et d'autres crimes de même nature, même si, dans les faits, il en va souvent ainsi, mais pas toujours, tant s'en faut. Supposons la démonstration réussie et acceptée, et tirons quelques conséquences de la contrainte qui veut que les devoirs de justice ne peuvent devenir des obligations effectives et sanctionnées que par l'entremise de dispositifs de justice internes aux polities. La question peut être examinée dans deux directions différentes, selon qu'elle porte sur la justice de la guerre ou la justice dans la guerre.

La *justice de la guerre* ou la *guerre juste* est une question classique. Non seulement elle n'a rien perdu de son actualité, mais elle devient même obsédante avec la promotion des "droits de l'homme" au statut de critère directeur de l'agir politique. Elle vérifie et rend actuelle l'unité de l'espèce humaine, ce qui ne saurait étonner à une époque où toutes les histoires humaines ont conflué en une histoire commune et ce de manière irréversible. Pour dégager le critère de justice de la guerre, il faut partir à nouveau du politique et de sa fin, la paix par la justice. La justice, avons-nous admis avec Aristote, désigne la loi, le droit et l'équité. La fin dans ses diverses expressions est le bien commun des membres d'une politie, auquel il faut ajouter la perpétuation de celle-ci, car d'elle dépend l'effectuation du bien commun. D'où l'on déduit directement un critère de justice à l'usage de la guerre: elle est juste, quand elle sert la survie d'une politie, et injuste, quand elle se propose d'abolir une politie. Le critère n'exclut pas la guerre préventive comme injuste, car il peut se faire qu'il faille prévenir une attaque fatale. Le critère est évident dans son principe, mais son application entre en contradiction avec la logique de deux transpolitiques sur trois. En effet, nous avons vu que les transpolitiques dipolaire, d'un côté, et polypolaire – à nombreux joueurs –, de l'autre, imposent inexorablement la coalescence politique au bénéfice d'un vainqueur ultime, qui transforme la transpolitie en politie.

Cette contradiction entre le critère de justice et la logique transpolitique est réelle et insoluble. On peut lui attribuer, comme leur cause ultime et première, les horreurs de la guerre à travers les âges. Il existe, sans doute, une position de repli, énonçant que les conquêtes et les absorptions de polities pourraient se réclamer de la justice, si elles faisaient bénéficier immédiatement les conquis et les absorbés du même statut que les vainqueurs et des mêmes bénéfices du bien commun. L'expérience des siècles et des millénaires a démontré qu'il n'en allait presque jamais ainsi. En fait, seul le système de jeu à 'quelques' joueurs, le système oligopolaire, permet de respecter le principe de justice, parce que les conquêtes y sont impossibles, que la stratégie dominante est défensive et que la fin de la guerre y est la paix par l'équilibre. Si l'Europe a fait de ce principe une réalité à peu près respectée entre 1648 ou 1713 et 1914, ce n'est pas par vertu ni par l'élaboration d'un élixir culturel, mais sous l'effet d'une contrainte transpolitique.

La *justice dans la guerre* est passible du même raisonnement. Le critère à appliquer est celui de la justice définie dans le cadre de la politique, ce qui revient à affirmer que les populations des politiques ennemies doivent être traitées de la même manière. Bien entendu, on suppose que le régime politique est approprié à l'effectuation de la justice dans ses trois dimensions, et non pas une autocratie qui traite mal son peuple et ne saurait mieux traiter celui de l'ennemi. Dans les faits, une contradiction apparaît à nouveau et impose des conséquences calamiteuses. Le procès de coalescence politique entamé avec les débuts de la néolithisation a favorisé unilatéralement, pour des raisons intelligibles, des régimes hiéocratiques de la variante absolue. Or, pour assurer leur stabilité, ces régimes développent une logique, dont les deux règles principales conseillent l'atomisation du peuple et le contrôle des élites par la division. Dans ces conditions, les élites conquises ont toutes chances d'être écrasées ou, pour le moins, de perdre leur statut et les peuples conquis d'être réduits à la condition d'ilotes. Derechef, l'Europe est l'exception notable, pour avoir bénéficié de conditions historiques favorisant la variante tempérée de la hiéocratie et, à nouveau, en raison de la logique d'un système oligopolaire, comme l'historien le constate au 18<sup>e</sup> siècle et encore plus au 19<sup>e</sup>, après la parenthèse, plus favorable à l'injustice, des guerres de la Révolution et de l'Empire.

## **Le concept de la guerre**

L'expression est de Clausewitz lui-même, qui désigne par là ce que l'on nommerait peut-être plus justement la logique de la guerre. Jusqu'ici, nous avons opéré des analyses et des déductions conceptuelles tirées du concept *de* guerre plutôt que *de la* guerre. Nous l'avons mise en rapport privilégié avec la politique et la transpolitie, car c'est là qu'est son lieu conceptuel. Il reste à examiner, si la philosophie pourrait avoir quelque chose à dire sur la guerre considérée en elle-même comme conflit violent. Trois thèmes peuvent être envisagés, qui figurent de manière éminente dans *De la guerre*: la violence guerrière et la montée aux extrêmes, la primauté de la défense et le centre de gravité de l'ennemi. Clausewitz en a traité principalement d'un point de vue empirique et pratique, nourri de l'étude des guerres de Frédéric et de Napoléon, pour l'essentiel. Risquons un exercice périlleux, qui prétend retrouver les lignes directrices du général prussien à partir d'un point de vue philosophique.

## **La violence et la montée aux extrêmes**

Si l'on définit conceptuellement la guerre comme "un conflit violent entre politiques", la violence est tautologiquement incluse dans le concept. La question posée est de justifier cette inclusion. S'il s'agit de résoudre un conflit entre deux politiques, la violence n'est pas indispensable, puisqu'il est possible de négocier et de parvenir à un accord. Si cette voie est bloquée ou stérile, la guerre est inévitable, mais doit-elle devenir violente? Les belligérants ne pourraient-ils pas recourir à la ruse? Sans doute, et il est recommandé de la pratiquer, si l'on veut gagner et minimiser les coûts. Mais il est évident de soi que la ruse ne saurait être qu'une auxiliaire. On pourrait aussi éviter la violence, en forçant l'ennemi potentiel à renoncer à se battre. Mais cette issue suppose une disproportion des forces et surtout la

menace de recourir à la violence. Clausewitz a noté avec raison – et en suscitant l'hilarité de Lénine – que la guerre ne commence pas avec l'agression mais avec la décision de résister à l'agression. Or, le seul moyen de s'opposer efficacement à une agression est de se battre, ce qui ne peut se faire sans recourir à des formes de violence, dont la plus typique est d'infliger la mort à l'agresseur, qui, dès lors, recourt au même procédé.

En vérité, si la violence est contenue analytiquement dans le concept de guerre, c'est en raison du rapport intime qu'elle entretient avec le concept de pouvoir. En effet, elle a pour objectif d'imposer la volonté d'une politique à une autre qui refuse de s'incliner. Le pouvoir instaure une relation entre deux volontés, dont l'une s'incline devant l'autre. C'est donc l'obéissance qui instaure la relation. Il se trouve que l'obéissance peut répondre à trois ressorts très différents: le calcul, si l'on a intérêt à obéir pour atteindre un objectif commun; la séduction d'un charisme, si l'on adhère spontanément aux vues de quelqu'un que l'on respecte; et la peur, si le refus d'obéir entraînerait des représailles redoutées. Entre politiques, les deux premières raisons n'ont pas lieu de s'exprimer, du moins entre politiques capables d'entrer en guerre, car on peut concevoir des alliances entre politiques, où certaines ont intérêt à suivre les directives de l'une d'entre elles et peuvent s'incliner devant son éclat et son prestige. Mais la situation typique est celle de politiques autarciques. Le seul moyen d'imposer la volonté de l'une à une autre est de la menacer du recours à la force, et d'y recourir effectivement si elle s'y refuse. C'est bien l'agressé qui décide si la guerre éclatera ou non, selon qu'il accepte ou non d'obéir. Si elle éclate, la violence en est la conséquence nécessaire: il faut se battre au risque de la mort.

Quant à la montée aux extrêmes, Clausewitz a tout dit et il est inutile d'y revenir. Tout au plus peut-on souligner que le ressort de la montée n'est pas dans la violence elle-même, mais dans la volonté de gagner par ce moyen et d'imposer sa volonté. C'est celle-ci qui est le ressort véritable. La précision n'est pas inutile, car elle révèle que la violence, par elle-même, n'implique pas, comme une logique nécessaire et mécanique, l'augmentation de ses doses. À chaque niveau de violence, c'est la volonté et la détermination des dirigeants qui décident de gagner ou non des niveaux de plus grande intensité. Ce n'est que si la décision échappe aux dirigeants politiques et à leurs calculs, que la montée aux extrêmes peut devenir irrésistible, la guerre devenir folle et la violence extrême. Nous avons vu que la guerre est moins la continuation de la politique par le moyen de la violence qu'une application de la politique sur la transpolitie, quand les moyens non-violents ont échoué. La précision est ici décisive, car elle souligne que le concept de la guerre est subordonné au concept de guerre, lui-même subordonné à la politique comme un moyen au service de la fin du politique, la paix. L'inversion de la hiérarchie ou sa rupture ne peut avoir pour conséquence que la guerre sauvage, soustraite à toute régulation par des principes de justice et livrée à elle-même: tout devient possible et le pire avec une plus grande probabilité.

Aussi bien, les freins que Clausewitz trouve à imprimer à la montée aux extrêmes sont tous extérieurs à la guerre elle-même et procurés par les politiques. Or, les politiques agissent sur des transpolitiques, dont les logiques sont très différentes. Il est possible d'en déduire des affinités variables avec la montée aux extrêmes et avec ses freins. Le système polypolaire est le moins susceptible de bénéficier de freins, car le nombre des joueurs rend

difficile l'énonciation de règles du jeu et les coûts de coalition à peu près impossible de les faire respecter. Les guerres sont perpétuelles et courent les plus grands risques de verser dans la sauvagerie. Les systèmes dipolaires et assimilés en sont moins susceptibles, malgré des duels apparents et le fait que chaque polities joue sa survie. La lutte à mort serait inévitable au sens propre, si le rapport des forces était strictement égal, ce qu'il n'est presque jamais. C'est, à nouveau, le système oligopolaire qui est le plus favorable à la modération de la guerre et dans l'expression de la violence, car les enjeux y sont limités. Clausewitz disposait d'un tel système comme d'un laboratoire pour tester ses hypothèses et ses déductions. Avec l'épisode français de la Révolution et de l'Empire, il a pu vérifier que la logique de la montée aux extrêmes l'emporte sur les freins si la guerre s'émancipe de la politique, ou que celle-ci est rendue irrationnelle par l'idéologie.

### **La primauté de la défense**

Les enseignements du Livre VI de *De la guerre*, sur "La défense", sont, à mes yeux, au moins aussi importants que ceux du Livre I sur le duel et la montée aux extrêmes. Ils soulignent, avec force arguments et exemples à l'appui, que la défense bénéficie d'avantages structurels et substantiels sur l'attaque. Le philosophe n'a pas à entrer dans les attendus stratégiques et tactiques de la thèse, mais à la soumettre à l'examen de ses concepts. À ce titre, trois points lui apparaissent mériter quelque attention.

Le premier est le repérage de la raison d'être de la dissymétrie au bénéfice de la défense. On peut la cerner dans le paradoxe, qui veut que la guerre ne soit pas déclarée par celui qui attaque, mais par celui qui est attaqué et qui est décidé à se défendre. Tout est dans le "décidé à se défendre", c'est-à-dire dans la volonté du défenseur. Or, cette volonté n'est sans doute pas infinie, mais elle peut s'exercer tant qu'il subsiste un espoir, qui ne disparaît qu'avec la vie. À la limite, l'agresseur devrait tuer tous les membres d'une polities, du moins tous ceux capables de porter des coups. Ce n'est pas impossible en toute rigueur, car des exemples historiques peuvent être produits à l'appui de cette affirmation, par exemple celui des Méliens passés au fil de l'épée par les Athéniens, tel que le rapporte Thucydide, ou encore les massacres systématiques perpétrés par Babur dans le Ferghana, en Afghanistan et en Inde et contés par lui-même dans ses *Mémoires* comme une mesure de routine.

Mais cette solution radicale suppose un réservoir limité de combattants actuels et potentiels et donc des polities minuscules, telles que les conforment les cités et certaines formations tribales. La coalescence politique y met un obstacle croissant par la simple vertu du nombre. Le nombre, sans doute, ne suffit pas à nourrir la volonté de se défendre, si les coûts de coalition sont prohibitifs. Or, ils s'abaissent au rythme de la configuration d'organes politiques distincts, capables de mobiliser les ressources militaires actuelles et potentielles. Ces développements accompagnent la coalescence politique et la construction de polities de plus en plus peuplées. La conclusion est claire. La guerre favorise la coalescence politique, qui soutient l'esprit de résistance, qui avantage la défense, en rendant effective la dissymétrie entre l'agresseur, qui doit gagner pour ne pas perdre, et le défenseur, à qui il suffit de ne pas perdre pour gagner.

Mais, et c'est le deuxième point à considérer, si la conclusion s'imposait toujours, la coalescence n'aurait jamais pu s'imposer et l'humanité en serait encore au stade de la tribu pré-néolithique, telle qu'elle pouvait être encore observée en Australie à la fin du 18<sup>e</sup> siècle. L'historien enseigne au philosophe qu'il n'en a rien été, et que d'immenses empires ont fini par regrouper politiquement les espaces continentaux susceptibles de l'être, en Asie antérieure, en Inde, en Chine, et en Amérique, où l'unification impériale paraît rétrospectivement avoir été imminente. Comme il n'y a aucun exemple historique de coalescence politique par la voie pacifique du consentement mutuel, à part, peut-être, la Suisse et surtout l'Europe actuelle, la guerre en est le moteur exclusif. Il faut donc que l'attaque soit payante et la défense perdante. Pour réconcilier ces deux vérités contradictoires, la primauté de la défense et le triomphe de l'attaque, il faut et il suffit d'introduire des considérations temporelles et d'avancer que, à la longue, l'agresseur gagne. Mais pourquoi finit-il par gagner, alors que, au coup par coup, il a plus de chances de perdre ? Le philosophe propose une solution de principe, à vérifier par l'historien et le sociologue, dans l'amenuisement de la volonté de résister à mesure que la coalescence s'impose, soit que la disproportion croissante des forces décourage, soit que le prestige du plus fort augmente et promette des bénéfices à qui se soumet, soit que les deux motivations s'entretiennent l'une l'autre.

Un dernier point intéresse davantage le moraliste dans le philosophe que le manieur de concepts. Par quelle aberration des agresseurs se décident-ils à attaquer, alors que la défense doit l'emporter ? La question est encore plus pressante dans les systèmes oligopolaires, où les coalitions qui défendent, sont assurées de gagner en se refusant à perdre. L'histoire moderne et contemporaine de l'Europe en procure l'exemple le plus convaincant, qui a fini par persuader les Européens qu'il valait mieux régler leurs problèmes transpolitiques en s'appliquant à construire une politique de propos délibéré, une entreprise sans précédent dont rien ne garantit qu'elle réussira. Le monde tribal avait trouvé une solution tout à fait différente, en transformant la guerre en compétition sportive. Mais celle-ci suppose, pour se perpétuer et se renouveler de saison en saison, une égalité poussée entre les puissances mobilisables par les segments concernés. La morphologie tribale est précisément conçue pour remplir cette condition, mais, avec le temps et les millénaires, des dissymétries et des inégalités se font jour, qui expliquent que la coalescence ait fini par l'emporter sur la tribu au bénéfice de principautés, de royaumes et d'empires. Le moraliste trouve donc une explication raisonnable à la folie apparente dans des conjonctures et des circonstances, où attaquer est effectivement payant. Il en trouve une autre, déraisonnable, dans l'aveuglement idéologique ou dans l'*hybris* des grandes puissances.

### **Le centre de gravité de l'ennemi**

La littérature post-clauzewitzienne a, semble-t-il, été moins attentive à ce troisième élément de la doctrine, peut-être parce que l'auteur lui-même ne lui a pas réservé dans son exposé la place qu'il mérite. Le centre de gravité de l'ennemi est ce dont la perte oblige le perdant à reconnaître sa défaite. Par exemple, le centre de gravité de la France était, selon Clausewitz, Paris, en raison de la centralisation du royaume, elle-même due au fait qu'il

avait été rassemblé par une dynastie guerrière heureuse. La prise de Paris par l'ennemi mettrait fin à une guerre en lui assurant la victoire. De fait, la dynastie en était consciente, qui a bâti toute sa politique extérieure, au 16<sup>e</sup> et encore plus au 17<sup>e</sup> siècle, sur la conquête et la consolidation d'un glacis au nord et à l'est, pour mettre Paris à l'abri d'un assaut extérieur. L'histoire a vérifié, en 1871 et 1940, que le sort militaire de la politique dépendait effectivement de cette garantie. La caractérisation du centre de gravité concerne l'historien et surtout le sociologue, non le philosophe. Celui-ci s'intéresse plutôt à intégrer ce point à sa construction conceptuelle. Peut-il faire émerger le concept de centre de gravité de la convergence des concepts qu'il a dégagés antérieurement ?

Repartons de la formule qui résume et contient tout: la guerre est un conflit violent entre politiques. Mais la guerre est aussi au service de la paix, soit directement pour rétablir un équilibre qui la soutient, soit indirectement et plus couramment en transformant une transpolitie en politique par la conquête. La paix a la primauté ontologique, que lui confère son statut de fin de l'homme. La guerre comme contradictoire de la paix ne saurait être qu'un échec ou la servante de la paix. Seule l'idéologie peut bouleverser cet ordre naturel des choses et affirmer que la guerre est première et source de toutes les bénédictions, car elle serait l'expression humaine de la lutte pour la vie. En fait, la lutte humaine pour la vie humaine est la mise en œuvre de l'agir, du faire et du connaître au service des fins de l'homme. Dans ce cadre conceptuel, la guerre ne peut être qu'un épisode, même quand il s'impose indéfiniment, comme il arrive dans certaines phases de la coalescence politique, par exemple pendant les siècles de féodalité en Europe et au Japon. Il faut donc compléter la formule et énoncer que la guerre est un conflit violent *temporaire* entre politiques. La guerre ne saurait être qu'un laps de temps entre deux paix. La paix antérieure à la guerre n'intervient pas dans l'examen présent, seule importe la paix qui conclut la guerre. Elle n'est possible que si les politiques en guerre décident d'un commun accord d'y mettre fin ou si l'une contraint l'autre à reconnaître sa défaite.

Ce truisme ouvre sur deux développements, qui donnent au concept de centre de gravité deux significations conceptuelles différentes, en conformité avec des analyses précédentes portant sur les transpolitiques. Sur une transpolitie oligopolaire, les politiques en guerre doivent conclure la paix, quand elles estiment que l'équilibre est instauré ou restauré, qui leur garantit la conservation de leurs acquis. Dans une telle circonstance de limitation des enjeux, les centres de gravité des différents belligérants ne sauraient être définis par des critères de vie ou de mort des politiques en tant que telles. Ils reçoivent plutôt leurs contenus concrets des calculs, auxquels chaque politique se livre, pour décider si elle a intérêt à retrouver la paix ou à poursuivre la guerre. Or, les calculs doivent porter sinon exclusivement du moins principalement sur l'équilibre du système. On est ainsi conduit à la conclusion que, dans un tel système, le centre de gravité de l'ennemi est, en fait, la conception qu'il se fait, non pas de l'équilibre, mais des conditions qui l'assurent. Chaque belligérant se bat, pour conduire les autres au point où ils ont intérêt à ne plus se battre. C'est pourquoi les enjeux et les engagements peuvent être très limités, pourquoi la guerre est ostensiblement au service de la politique et pourquoi les choses peuvent mal tourner, si une politique ne voit pas où gît son intérêt et calcule mal.

Dans les systèmes dipolaires et polypolaires promis à l'unification politique, du moins à terme, il en va tout autrement. La paix n'est ici qu'une trêve et un armistice, qui peuvent se renouveler souvent et durer longtemps, mais, faute de points d'équilibre dans le système, les hostilités sont toujours latentes, éclatent périodiquement en guerres ouvertes et finissent par proclamer un vainqueur ultime. Dans ce cadre, le centre de gravité n'est pas défini par le système, mais par la capacité de chaque polie à soutenir le combat dans autant de reprises qu'il lui est possible. La capacité résulte de facteurs multiples, qui doivent solliciter les compétences de l'historien et du sociologue. Le philosophe se contente de souligner que, quels qu'ils soient, ils convergent dans le seul centre de gravité qui compte, à savoir la volonté de se battre pour la sauvegarde et la perpétuation de la polie. C'était le sens de la liberté pour les anciens Grecs, telle qu'elle apparaît dans la belle formule que Thucydide place dans la bouche de Périclès: *“Il n'y a pas de bonheur sans liberté, ni de liberté sans vaillance”*. Même les Grecs des cités ont fini par baisser les bras et par se soumettre d'abord au Macédonien, puis au Romain.

## **Conclusion**

La seule qui paraisse devoir s'imposer est que la philosophie de la guerre ne peut pas se développer, sans conduire irrésistiblement à en appeler à l'histoire et à la sociologie de la guerre. Dans cette esquisse, nous avons constamment été amenés à déborder les cadres stricts de la philosophie. La réciproque est tout aussi vraie. La même conclusion s'imposerait à propos de n'importe quel objet du règne humain, qu'il soit politique, économique, religieux ou autre. Il n'y a pas de science de l'humain qui puisse naître, progresser et réussir, sans recourir à ces trois disciplines. Un corollaire de ce théorème porte que, en conséquence, toute science humaine qui prétend dépasser la documentation et la description pour atteindre à l'explication, doit se donner comme champ d'enquête le règne humain dans toute son extension. La guerre illustre tout particulièrement cette affirmation, puisque l'analyse conceptuelle a constamment ouvert sur des questions et des développements qui font référence aux faits des dix derniers millénaires à l'échelle de la planète entière.